

Quels aménagements possibles aux examens pour compenser les handicaps ?

Bonjour,

L'OBJECTIF de ce tuto est de vous faire découvrir de nombreux aménagements possibles aux examens, afin de pouvoir choisir quelles compensations demander, et faciliter la réussite d'un candidat porteur de handicap, dans l'esprit de la loi de 2005 pour l'égalité des chances.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Il existe désormais un formulaire national très détaillé à remplir en ligne pendant la période d'ouverture des demandes d'aménagements aux examens, pour le baccalauréat. En dehors de la période d'ouverture en ligne, le formulaire est disponible en PDF.

Pour les autres examens, brevet, CAP, BTS, le formulaire est assez semblable, aussi nous allons passer en revue les rubriques du formulaire national pour le baccalauréat session 2021.

Ce tutoriel explique uniquement quels aménagements sont possibles.

Le circuit administratif de demande des aménagements aux examens n'est pas traité.

Attention à vérifier chaque année auprès de votre académie la procédure à suivre et les dates limites de dépôt pour votre demande, et de bien joindre toutes les pièces au dossier.

Il est recommandé d'ANTICIPER au moins un an avant les besoins d'aménagements afin qu'ils soient déjà mis en place, ajustés à l'élève et entérinés par l'équipe enseignante. Ce qui a été mis en place durant la scolarité avant la demande d'aménagements a plus de chance d'être accordé aux examens, car l'Education Nationale considère qu'il doit y avoir cohérence entre les demandes et la réalité scolaire.

Les aménagements déjà obtenus pour un examen antérieur sont entièrement reconduits, selon ce nouveau formulaire.

Les épreuves en contrôle continu démarrent pour le baccalauréat dès janvier de l'année de 1re, pour certains CAP aussi, il est donc souhaitable que l'élève dispose déjà officiellement des aménagements.

Le médecin de la CDAPH donne son avis sur les demandes d'aménagements (et non plus les médecins scolaires), ce qui peut être moins favorable, notamment pour les élèves sans PPS.

(CDAPH signifie Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, cette commission siège à la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Donc, pensez à joindre les éléments médicaux et un courrier argumenté signé par les médecins qui suivent le jeune, courrier argumenté détaillé, du même niveau de détail que le formulaire de demande d'aménagements. Et par prudence, garder une ou deux copies complètes du dossier déposé.

Concernant les PPS, selon les équipes pédagogiques, il est plus ou moins facile de faire mettre en place des aménagements compensatoires durant la scolarité, voici quelques recommandations :

- Identifiez et insistez pour obtenir les aménagements vraiment prioritaires pour le jeune
- **Si le PPS fait l'éloge des progrès observés, faites bien noter en parallèle les aménagements de scolarité indispensables qui ont permis ces résultats, ainsi que les étayages mis en place hors temps scolaires par la famille (matériel, aide humaine, temps de récupération indispensable ...). Sinon le RISQUE est de ne pas obtenir d'aménagements aux examens pour ce jeune qui réussit déjà si bien !**

Pour les jeunes avec autisme, dès septembre 2020, chaque département devrait bénéficier d'un « enseignant ressources TSA », n'hésitez pas à le contacter (les coordonnées devraient être sur le site de votre académie).

Passons en revue les rubriques du formulaire national actuel pour le bac 2021, qui nous servira de guide.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Amenagements_d_epreuves/36/5/annexe_2_V2_1195365.pdf

CONSERVATION DES NOTES

Les élèves avec handicap peuvent conserver leurs notes aux épreuves terminales durant 5 ans, que ces notes soient au-dessus ou en-dessous de la moyenne, selon leur choix.

Par exemple, il peut être intéressant de conserver une note de 9/20 en philosophie.

Attention : les notes de contrôle continu du bac (des bulletins et évaluations communes) sont conservées maximum 1 an pour les notes de 1^{re}, et ne sont pas conservées pour les notes de terminale.

1^{re} rubrique MAJORATION DU TEMPS

Le tiers-temps, c'est-à-dire bénéficier d'un temps d'examen augmenté d'un tiers, est une compensation assez facilement accordée.

On sait que le candidat, qui n'a pas pu s'entraîner avec tiers-temps durant l'année, n'utilisera pas le tiers-temps en examen. C'est comme un coureur qui s'entraînerait pour le 400 m en courant des 200 m, et non pas des 400 m ! Le problème est surtout de pouvoir s'entraîner durant l'année avec le tiers-temps (et non en composant avec une question en moins, ou en recevant une note ajustée).

Le candidat avec handicap peut bénéficier du tiers-temps pour :

- Préparer ou passer une épreuve,
Il peut être intéressant de demander un tiers temps pour la préparation d'une épreuve orale, mais pas pour sa passation, afin que l'épreuve orale ne dure pas plus longtemps.
- L'écrit, l'oral, ou la pratique
- Toutes les matières ou quelques-unes seulement, dont il indiquera l'intitulé.

En « majorations autres » de temps, le candidat peut demander :

- 10 minutes en plus du tiers-temps, pour les épreuves courtes de 2 heures ou moins, épreuves écrites ou préparation de l'oral.
Par exemple avec le nouveau bac, les « évaluations communes » durent entre 1h30 et 2h.
La justification est que ce temps de 10' supplémentaire permet de compenser une lenteur observée de mise en route, très préjudiciable lors d'une épreuve courte.
- **Tiers délai** pour rendre un dossier CCF et passer l'oral de présentation
Par exemple, si les candidats du BTS ont 8 semaines de délai, deux semaines supplémentaires accordées au titre du tiers délai peuvent être une compensation pour un candidat porteur de handicap.
- Pour les épreuves de langue, s'il y a une écoute et que le candidat bénéficie du tiers temps pour la préparation de l'oral, le candidat aura une 4^e écoute en plus des trois prévues
- En cas d'oral de rattrapage au bac, passer le 2^e jour et non le 1^{er}
Il est préférable de prévoir ce cas, même si c'est peu probable, plutôt que d'affronter en catastrophe cet oral imprévu, et ainsi avoir plus de temps de récupération émotionnel.

2^e rubrique PAUSE

La pause est d'une durée imprévisible. Elle est consacrée à une activité précise pendant laquelle le candidat ne peut pas travailler, mais recevoir des soins, manger, sortir de la salle quand il sature. Le candidat peut prendre une ou plusieurs pauses durant la même épreuve.

Les avantages par rapport au tiers temps est que le temps de pause n'est pas décompté sur la durée de l'épreuve, et le candidat a le droit de sortir de la salle, bien sûr accompagné.

Problème des épreuves doubles :

Certaines épreuves comportent deux grandes parties indépendantes (ex. l'épreuve double d'histoire et géographie au bac). Ceci implique que le candidat se mobilise de façon massive deux fois de suite, sans récupération entre. Pour certains candidats c'est impossible et ils échouent la 2^e partie. Ce serait comme accoucher puis devoir courir un marathon.

Demander une pause entre les 2 parties peut être une solution.

Une autre solution est de choisir de consacrer toute l'énergie du candidat soit sur la partie notée sur le plus de points, soit sur la partie qu'il réussira le mieux.

3^e rubrique LOCAUX, INSTALLATION DE LA SALLE

Des sous-rubriques sont proposées pour l'accessibilité physique et les conditions d'éclairage.

Voici d'autres aménagements pour éviter des distractions auditives ou visuelles aux candidats souffrant d'hypersensibilités sensorielles ou de déficit d'attention :

- Bénéficier de bonnes conditions sonores dans la salle d'examen (non perturbé par le passage du tram, ni par une circulation importante d'élèves dans le couloir ou sous les fenêtres ...)
- Etre assis au 1er rang, ou bien dos tourné par rapport aux autres candidats *afin de ne pas être gêné visuellement ou de façon auditive par les autres candidats et leurs signeurs ou scripteurs, c'est important si composer seul dans une salle n'était pas possible*
- Accès à un lieu calme où s'isoler entre deux épreuves, *pour baisser la surcharge sensorielle, émotionnelle, mentale (ex. à l'infirmerie ou dans sa salle, ...)*

Poste de travail ou mobilier adapté :

- Disposer d'une table de 85 cm minimum de large ou sinon de 2 tables accolées

Autre demande concernant les locaux :

- Passer les épreuves dans son établissement d'origine (possible si public, impossible si privé), *ceci limite énormément le stress de candidats ayant une très faible adaptation aux changements et leur permet de garder leurs capacités disponibles pour l'épreuve*

Il est recommandé de demander systématiquement à composer dans :

- Une salle à faible effectif, ou
- Seul dans une salle (avec une argumentation spécifique appuyée par un médecin)

4^e rubrique AIDES TECHNIQUES

A sa demande, le candidat peut être autorisé et apporter son ordinateur ou sa tablette (hors connexion internet et vide de fichiers de cours).

Pour les logiciels usuels d'accessibilité, par exemple logiciels de dictée vocale ou de synthèse vocale, jusqu'en 2019 les élèves pouvaient utiliser ces logiciels en classe mais n'y avait pas droit en examen. C'est désormais autorisé.

Utiliser ces logiciels permet une autonomie et un avantage par rapport à une aide humaine inconnue le jour de l'examen et constituera un atout dans le monde professionnel.

5^e rubrique MATERIEL PARTICULIER APPORTE PAR LE CANDIDAT

En plus des choix proposés, voici quelques suggestions « autres » de matériel :

- Utiliser une tablette graphique plutôt qu'une « souris »
(par exemple : pour le BTS, car déjà en place en classe)
 - Pouvoir porter ses filtres auditifs et/ou son casque anti-bruit
 - Apporter son Timer (horloge avec disque mobile rouge qui montre le temps qui diminue)
l'application Timer sur téléphone sera refusée, les téléphones devant rester loin des candidats
 - Utiliser des post-it
en cas de fonctions exécutives faibles ou de maladresse motrice, c'est beaucoup plus facile de déplacer ses idées au brouillon sur post-it que sur des carrés de papiers découpés et du scotch
 - Composer avec l'aide de MATRICES pour les épreuves suivantes
 - o Matrices pour les épreuves écrites
 - o Matrices pour les épreuves orales (préparation et passation)
 - o Matrices pour certaines épreuves seulement : _____Nombre de matrices :
- (à joindre en 2 exemplaires, dont 1 sera rendu tamponné au candidat, si c'est accordé)

Une MATRICE est un document qui déroule une procédure, elle offre un cadre permanent où sont visibles à la fois une structuration du temps et des tâches à réaliser, c'est comme un agenda visuel très détaillé des tâches à enchaîner en temps limité. Une matrice permet de compenser des fonctions exécutives faibles. En juin 2012, le ministère de l'Education Nationale a autorisé un candidat grenoblois à utiliser des matrices. Depuis des candidats des académies de Grenoble, Toulouse, Versailles en ont bénéficié.

Voici des exemples de matrices pour le Brevet sur ce lien :

<https://ecole-inclusive.web.ac-grenoble.fr/article/matrices-daccompagnement>

Les matrices sont établies par les enseignants, ou à défaut par les éducateurs, les parents. La matrice d'une épreuve est à adapter à chaque individu. Les matrices de chaque épreuve sont à déposer en deux exemplaires en même temps que la demande d'aménagements, elles sont vérifiées par les inspecteurs régionaux par matière. En retour le candidat reçoit une matrice validée tamponnée derrière chaque page qu'il utilisera lors de l'examen.

6^e rubrique MISE EN FORME DES SUJETS

En plus des sujets en braille, en caractères agrandis ou en format numérique, voici deux suggestions « autres » :

- Sujets imprimés uniquement sur les pages au recto
Il est très pénalisant pour certains candidats de travailler avec des sujets imprimés recto-verso.
- Recevoir chaque sujet en deux exemplaires
Le candidat ou une aide peut rapidement découper les pages et les juxtaposer pour une visibilité continue du sujet, sans être pénalisé par le recto-verso ou bien pour que le candidat et son secrétaire dispose chacun d'un exemplaire.

7^e rubrique AUTRES ADAPTATIONS D'ÉPREUVES

Voici quelques adaptations d'épreuves « autres » :

- Passer en 1er de sa série les oraux ou épreuves pratiques
Ceci permet d'éviter une attente anxiogène et de se préparer sans être perturbé par la voix et les questions posées au candidat précédant en train de passer son oral
- Pour une épreuve à plusieurs, le candidat peut demander à la préparer et passer seul (et non pas avec 1 ou 2 élèves)
- Pour l'épreuve de littérature en terminale, être autorisé à apporter les deux œuvres étudiées
- Si le candidat prend des médicaments pour passer une épreuve, médicaments prescrits sur ordonnance pour cette épreuve, préciser la durée d'efficacité du médicament pendant laquelle le candidat devra impérativement se présenter, préparer et passer l'examen.
- Pour l'oral du bac de français, l'enseignant est autorisé à constituer une liste aménagée afin que les textes soient accessibles au candidat (ex. en retirant/remplaçant ceux avec trop d'implicites), en accord avec l'inspecteur régional de français

8^e rubrique COMMUNICATION

En plus des deux propositions sur le formulaire, voici quelques possibilités de communication « autres » :

- En cas de questions orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, l'examineur se plaçant face au candidat
- Aux oraux, les questions devront être transmises par écrit au candidat
 - o pour la question initiale donnée à préparer
 - o pour toutes les questions de l'oral, initiale et durant l'entretien
- L'examineur laisse une pleine minute de silence au candidat, sans lui répéter la question, ni le relancer
Certains candidats sont submergés de détails extérieurs et d'images intérieures, il leur est difficile de synthétiser une réponse. D'où l'importance d'accorder une minute de silence après chaque question, sans relancer. Sinon, en cas de relance, le candidat doit redémarrer la recherche de sa réponse du début.
- Le candidat transmet aux examinateurs un bref écrit précisant les répercussions possibles de son handicap lors d'un oral (à joindre en deux exemplaires au dossier de demande d'aménagement pour validation, l'un sera retourné tamponné et le candidat pourra le montrer aux examinateurs)
en voici deux exemples

Madame, Monsieur,

L'élève est diagnostiqué d'un syndrome autistique.

Ce syndrome se caractérise par une absence d'intuition sociale. n'intègre pas ou intègre mal les codes sociaux qui régissent l'ensemble des relations entre individus.

Durant cette épreuve vous constaterez peut être des comportements troublants:

- Sa façon de se présenter est curieuse
- Son regard est fuyant et a beaucoup de mal à rester fixé sur vous
- Il répète une gestuelle des bras ou du corps à la façon de tic
- Il bégaye car il est obligé de « répéter » ses phrases dans sa tête pour vérifier qu'elles sont compréhensibles. Lorsqu'il va trop vite, la formulation peut nuire fortement à la compréhension du sens.
- Il utilise un registre lexical parfois emphatique, dès lors qu'il s'agit de situations ou d'événements où nos codes sociaux nous dictent la mesure (émotions, ...).
- Il peut se bloquer et se refermer de tout échange. Une interaction calme et qui le met en confiance est le mode d'interrogation le plus propice pour éviter cette situation. Si elle survient malgré tout, il est important d'essayer de le relancer en reformulant peut être la question ou en partant dans un autre aspect de la question.

Il nous semble important que vous soyez informés de cette situation de handicap afin de placer dans des conditions permettant une évaluation juste de ses acquis.



ORAL DU ... session 20..

A l'attention des examinateurs

est autiste, ce qui a des répercussions au niveau relationnel et cognitif.

Au niveau relationnel, l'autisme se manifeste comme une cécité sociale.

- peut paraître prétentieux ou agressif, avoir des gestes parasites, cela est lié à la maladresse sociale et à l'anxiété constante inhérentes à ce handicap.
- peut être théâtral, avoir de brusques changements d'humeur.
- Regarder dans les yeux déconcentre le candidat avec autisme, son regard évitant peut déconcerter l'examineur.
- Les codes sociaux sous-entendus par une question peuvent être non connus du candidat, il répondra à côté sans s'en rendre compte.
- Les autistes sont très sensibles à l'atmosphère émotionnelle, ils la ressentent.

Au niveau cognitif, l'autisme signifie des hypersensibilités sensorielles.

- Les autistes étant submergés de détails extérieurs et d'images visuelles intérieures, il leur est difficile de synthétiser une réponse.
- Avant de répondre, peut avoir besoin d'une minute de silence (aménagement accordé).
- S'il est relancé avant de répondre, il doit redémarrer la recherche de sa réponse du début.
- L'hypersensibilité sensorielle, notamment aux bruits, est importante. porte des filtres auditifs pour minorer ce stress, la voix reste parfaitement perçue.
- L'incertitude de l'attente est difficile à gérer, le faire passer en 1^{er} de sa série est facilitant (aménagement accordé).

9^e rubrique DISPENSES

Si un candidat est dispensé totalement d'une matière, il ne pourra obtenir de mention officielle au bac.

Les dispenses les plus courantes concernent les langues, voici d'autres dispenses possibles :

- Question sur croquis de l'épreuve d'histoire-géographie (pour les bacs STMG et ST2S)
- Epreuve pratique d'évaluation des compétences expérimentales

- Pour les candidats déjà dispensés de la partie écrite ou orale de l'épreuve de LVA
 - o épreuve d'enseignement technologique en LVA (pour six bacs techno)
 - o épreuve d'enseignement de design et arts appliqués en LVA (pour le bac STD2A)

La philosophie apparaît seulement en terminale, le candidat peut avoir du mal à maîtriser cette matière assez abstraite et nouvelle. Les bacs professionnels n'ont pas d'enseignement de philosophie. Pour le bac général ou technologique, ne vous inquiétez pas, une éventuelle note très basse n'est pas éliminatoire et sera compensée par les autres matières.

10^e rubrique AIDES HUMAINES

L'expérience sur le terrain a montré qu'en dehors des secrétaires et assistants, certains candidats ont un besoin autre :

L'aide d'une « **personne de confiance – canne humaine** ». En effet, pour certains rejoindre leur place d'examen est déjà une épreuve épuisante avant même que l'épreuve notée commence. Grâce à cette « canne humaine », le candidat compense ce handicap et arrive avec ses pleines capacités à l'examen.

La « **personne de confiance-canne humaine** » accompagne le candidat dans l'établissement jusqu'à la porte de l'épreuve et l'attend dans le couloir. Elle vérifie avant le début de l'épreuve que l'assistant est au courant de tous les aménagements à appliquer. Elle reste auprès du candidat durant la pause repas, et pour aller aux toilettes. Cette personne est un adulte, enseignant, AESH (c'est-à-dire Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap), un proche ou un parent.

Vous pouvez demander une :

- Personne de confiance-canne humaine pour les épreuves écrites
- Personne de confiance-canne humaine pour les épreuves orales et pratiques
- Personne de confiance-canne humaine présente pour signer le choix des épreuves de rattrapage

Noms et qualités des personnes, si connus, qui seront des aides humaines (secrétaires, assistants ou personnes de confiance-cannes humaines) :

- Il est préférable de nommer plusieurs personnes qui connaissent le candidat, l'Education nationale n'apprécie pas de voir des parents dans ses murs, alors demandez à d'actuels ou anciens AESH, enseignants, surveillants, éducateurs, répétiteurs, professionnels.

Voici encore quelques aides humaines « autres » :

- Assistant pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen
- Assistant pour le passage aux toilettes
- Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs

L'assistant, souvent l'AESH du candidat, a maintenant le droit de reformuler, séquencer, expliquer les consignes, aides qui avait longtemps été refusées et importantes à cocher.

- L'assistant peut aussi aider à :
 - o Gérer le temps, suggérer une pause
 - o Inciter verbalement à l'action
 - o Relancer l'attention
 - o Manipuler les feuilles, découper les sujets pour éviter le recto-verso
 - o Coller les croquis proprement
- Assistant pour passer le Grand Oral du bac
Pour aider le candidat à faire face à l'inattendu et à l'implicite
- Bénéficiaire de la même aide humaine pour l'examen blanc et l'examen
- En cas d'aide d'une personne inconnue le jour de l'examen, la rencontrer avant pour un mini entraînement < si besoin alerter, par ex. sur la non lisibilité d'un scripteur >
Avec la diminution des épreuves terminales au bac, cela devrait être chaque fois possible.
- Pour les candidats avec autisme, qu'un assistant de secours connaissant bien l'autisme soit prévu et présent avant le début de chaque épreuve écrite finale
Lors de l'écrit de philosophie du bac 2014, l'assistante d'un candidat avec autisme n'est pas venue, l'assistant de secours - pourtant enseignant expérimenté - était dépassé, aussi l'AESH de mon fils autiste qui passait le même examen a été requise pour débloquer la situation et a fait la navette

entre ces deux candidats. Préparer le bac, c'est trois ans de travail intense, de suradaptation épuisante qui peut être mis en danger sans un assistant de secours connaissant bien l'autisme. Il ne viendrait à l'idée de personne d'envoyer quelqu'un qui n'y connaît rien pour remplacer un interprète en Langues des Signes Française ! De même, un assistant de secours sans expérience de l'autisme ne peut aider un candidat avec autisme, paniqué par cet inattendu.

NB : « Examen » d'alerte à l'école : La personne canne humaine est également essentielle lors des « examens » inattendus que sont les exercices d'évacuations pour incendie ou inondation ou encore les exercices d'attentat-intrusion. Alternative : une dispense peut être demandée et notifiée dans le PPS.

11^e rubrique AUTRES MESURES – ÉTALEMENT

Il est possible de répartir vos épreuves du bac sur 1 à 5 ans, parmi les sessions de juin ou septembre, ce choix est libre au moment de l'inscription à l'examen.

Sachez que si vous échouez une épreuve en juin, vous ne pouvez la repasser en septembre, car septembre n'est pas une session de rattrapage.

Généralement, tant que le candidat n'a pas passé toutes les épreuves du bac, ses notes obtenues ne lui sont pas communiquées.

Exception pour le contrôle continu, les candidats ont leur note après chaque épreuve commune, note qui peut être harmonisée en fin d'année. Les commissions d'harmonisation ont lieu en fin d'année de première et de terminale.

Voici un étalement « autre », qui peut être utile et soulager l'année de terminale :

- Passer en classe de 1^{ère} une épreuve de terminale du bac, par exemple passer les trois évaluations communes de LVA ou LVB en 1^{re}, au lieu de deux en 1^{re} et une en fin de terminale.

L'aménagement équivalent a déjà été accordé à un candidat insistant en 2013.

REPOS MINIMUM ENTRE ÉPREUVES, DURÉE MAXIMUM D'ÉPREUVES PAR JOUR

Comme le tiers-temps allonge les épreuves, cela réduit le temps libre entre deux épreuves successives. Heureusement depuis 2011,

le repos minimum entre deux épreuves est de 1h.

La circulaire n°2011-220, NOR MENE1132911C prévoit que, au besoin, le candidat pourra « commencer une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats ».

Ce repos minimum d'une heure peut être déterminant si vous passez les oraux de rattrapage du bac ; pensez à rappeler l'application de cette circulaire, quand vous indiquez votre choix des 2 matières de rattrapage au secrétariat de l'examen.

Cette même circulaire prévoit aussi que lorsqu'une même épreuve se déroule sur un temps très long, voire sur plusieurs jours, le service organisateur prendra les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre de jours consacrés à l'épreuve afin de ne pas imposer au candidat des journées trop longues.

Par exemple pour une épreuve de BTS en CCF sur deux demi-journées : les espacer d'une nuit, au lieu de tout prévoir le même jour.

Et depuis 2013, la durée maximum d'épreuves par jour est limitée à 7h.

A vous de vérifier, quand la convocation arrive, que ceci est respecté, également en contrôle continu.

ET APRES ?

Faites-vous clarifier qui reçoit la réponse des aménagements accordés, généralement pour le bac c'est le candidat, pour le brevet l'établissement.

En cas de refus d'aménagements qui vous semblent essentiels, vous avez un droit d'appel.

Les aménagements sont accordés bien sûr pour les épreuves finales et les épreuves en contrôle continu qui comptent pour l'examen (CCF, évaluations communes), et devraient aussi s'appliquer aux épreuves d'entraînements durant l'année. Bénéficier des aménagements pour les examens blancs ou les devoirs sur table va varier selon les équipes scolaires ... et la motivation appuyée des familles.

À réception de la convocation, les parents contactent le chef d'établissement, futur président du jury - c'est spécifié en petit à l'arrière de la convocation -, et lui envoient une copie des aménagements obtenus. Il faut absolument demander à visiter les locaux d'examen avec votre jeune, cela sera rassurant, et c'est indispensable pour s'assurer que les aménagements ont bien été compris et pris en considération par l'équipe de l'établissement.

Mais n'attendez pas la période des examens pour cette visite, l'équipe scolaire ne sera plus disponible. En cas de chef d'établissement peu coopératif, demander l'aide de l'enseignant ressources TSA ou de la division des examens de l'académie.

A chaque épreuve, le candidat apporte avec lui une copie tamponnée des aménagements, des matrices éventuelles, du texte éventuel qui présente les effets de son handicap à l'oral pour les examinateurs.

Le candidat ou sa personne de confiance-canne humaine

- vérifie avant que l'épreuve commence que son scripteur ou assistant est au courant de tous les aménagements à appliquer, car souvent, ils n'ont pas reçu cette information détaillée.
- transmet, si c'est le cas, le texte expliquant son handicap aux examinateurs, au tout début de l'épreuve orale

Dossier scolaire du candidat, cas particuliers :

- en cas de scolarité en convention partagée en établissement + CNED, c'est l'établissement qui a la responsabilité de transmettre le dossier scolaire au jury (et en théorie les notes du CNED remontent dans le système informatisé), penser à vérifier auprès du président du jury d'examen qu'il a reçu le dossier complet
- en cas de scolarité 100% CNED c'est le parent du candidat qui se charge d'inscrire le candidat à l'examen et de transmettre une copie du dossier scolaire au jury, en retour le parent peut demander une attestation de dépôt du dossier au secrétariat

Voici quelques liens ressources sur les aménagements aux examens :

- **Aménagement spécifique pour l'épreuve de sport, EPS hors formulaire national**, voici l'exemple de l'académie de Grenoble, avec un certificat médical d'aptitude partielle, pensé pour tous les handicaps
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Examens/37/6/2021_Certificat_Medical_Type_190828_V5_1329376.pdf
et sa procédure de demande
<http://www.ac-grenoble.fr/cid116739/amenagements-particuliers-eps-handicap.html>

- **Site d'Envol Isère Autisme, association à l'origine de ce tutoriel**

<https://envolisereautisme.fr/>

- **Récapitulatif d'aménagements avec références officielles fait par l'académie de Toulouse :**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Amenagements_d_epreuves/00/8/ANNEXE_1_-

[ADAPTATIONS D EPREUVES OU DISPENSES 1012008.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Amenagements_d_epreuves/00/8/ANNEXE_1_-ADAPTATIONS_D_EPREUVES_OU_DISPENSES_1012008.pdf)

- **Portail eduscol d'information de l'Education Nationale**

<https://eduscol.education.fr/pid24305/examens-et-handicap.html>

- **Formulaire national de demande d'aménagements pour le bac 2021**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Amenagements_d_epreuves/36/5/annexe_2_V2_1195365.pdf

Retrouvez ces liens dans la description.

POUR CONCLURE SUR LES AMENAGEMENTS AUX EXAMENS

- Tout d'abord les connaître, les anticiper
- Négocier leur mise en place sur le papier via les PPS/PAI/PAP, et en réalité aux examens finaux et en contrôle continu, mais aussi en entraînement dans le quotidien scolaire et aux examens blancs.

Merci de votre attention et bonne réussite !



octobre 2020

Relecture : Stella EMIEUX

Rédaction : Eulalie GUERMONPREZ